



## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
 CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

### SYNDICAT CASTELNAU

Prélèvement : 00107464 Type visite: P2  
 Prélevé le : mardi 22 avril 2008 à 14h30  
 par : Mr MOURIER, DDASS  
 Commune : AVENSAN  
 Installation : UDI 000449 CASTELNAU  
 Point de surveillance : S 0000000066 BOURG  
 Localisation exacte : Sortie station

MONSIEUR LE MAIRE  
 MAIRIE DE AVENSAN  
 MAIRIE  
 3 PLACE ST PIERRE  
 33480 AVENSAN

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Température de l'eau	15,5 °C				25,00
pH	7,67 unitépH			6,50	9,00
Chlore libre	0,12 mg/LCl2				

#### Commentaires de terrain

#### Analyse laboratoire

effectuée par : LABORATOIRE DE L'INSTITUT EUROPEEN DE L'ENVIRONNEMENT, BORDEAUX Réf.labo.:330108/19004

#### CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Turbidité néphélométrique NFU 0,2 NFU 2,00

#### COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Benzène <0,5 µg/l 1,00

#### COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère <0,5 µg/l 0,50  
 Dichloroéthane-1,2 <1 µg/l 3,00  
 Tétrachloroéthylène-1,1,2,2 <1 µg/l 10,00  
 Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène 0 µg/l 10,00  
 Trichloroéthylène <1 µg/l 10,00

#### EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 2 qualit. 2,00  
 pH 7,70 unitépH 6,50 9,00  
 pH Equilibre Calculé à 20°C 7,71 unitépH  
 Titre alcalimétrique complet 16,6 °F  
 Titre hydrotimétrique 26,4 °F

#### FER ET MANGANESE

Fer total 63 µg/l 200,00  
 Manganèse total 3 µg/l 50,00

PLV : 00107464 page : 2

**MINERALISATION**

Calcium	65,1 mg/L			
Chlorures	74,8 mg/L			250,00
Conductivité à 20°C	768 µS/cm		180,00	1000,00
Conductivité à 25°C	849 µS/cm		200,00	1100,00
Magnésium	24,8 mg/L			
Potassium	9,50 mg/L			
Sodium	74,8 mg/L			200,00
Sulfates	160 mg/L			250,00

**OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.**

Aluminium total µg/l	<1 µg/l			200,00
Arsenic	<1 µg/l	10,00		
Baryum	0,029 mg/L	0,70		
Bore mg/L	0,28 mg/L	1,00		
Cyanures totaux	<5 µg/l CN	50,00		
Fluorures mg/L	<b>1,90 mg/L</b>	<b>1,50</b>		
Mercure	<0,05 µg/l	1,00		
Sélénium	<0,1 µg/l	10,00		

**OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES**

Carbone organique total	0,30 mg/L C			2,00
-------------------------	-------------	--	--	------

**PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES**

Ammonium (en NH4)	0,04 mg/L			0,10
Nitrates (en NO3)	1,50 mg/L	50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L	0,50		

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	7 n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL			0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL	0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL	0		

**SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION**

Bromoforme	<1 µg/l	150,00		
Chlorodibromométhane	<1 µg/l	150,00		
Chloroforme	<3 µg/l	150,00		
Dichloromonobromométhane	<1 µg/l	150,00		
Trihalométhanes (4 substances)	0 µg/l	150,00		



## Préfecture de GIRONDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Santé-Environnement

Bordeaux, le 23 mai 2008

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107464)

Pour le Directeur ,  
l'Ingénieur sanitaire  
Jean-François Causse

Eau conforme bactériologiquement. Eau non conforme à la norme en vigueur pour le paramètre fluor. Par ailleurs, il est impératif que le Syndicat demande une dérogation aux limites de qualité pour le paramètre fluor. Pendant la période dérogatoire, une teneur maximale en fluorures comprise entre 1,5 mg/l et 2 mg/l peut être admise sans restriction de consommation pour la population adulte, mais elle doit être accompagnée : · D'une restriction de l'eau pour les usages alimentaires pour les nourrissons et les enfants de moins de 12 ans. · D'une recommandation à la population de réduire les apports non hydriques en fluorures (sel fluoré et supplémentation médicamenteuse en particulier) lorsque l'eau de la distribution publique est utilisée pour des usages alimentaires.